

FMM. Lettre d'information Figac - avril 2018 - Face aux turbulences, merci de patienter !

vendredi 20 avril 2018
15:11

Objet	Lettre d'information - avril 2018 - Face aux turbulences, merci de patienter !
De	Helpdesk Figac
À	Marie-Agnès Broze - Service d'études - FMM; Marie Marganne - Service d'études - FMM; Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM; Virginie Couvreur - coordinatrice IGH - FMM; Frédéric Palermini - coordinateur IGL - FMM; Benoit Gérard - coordinateur IGC - FMM; Elise Henin - Directrice des programmes et services - FMM; Aurélie Feller - Chargée de communication - FMM
Envoyé	vendredi 20 avril 2018 11:23



Lettre d'information - avril 2018

CHANGEMENT EN COURS ...



Dans cette édition

- En route vers un nouveau Pricare !
- Règlement Général Protection des Données - RGPD
- Utilisateurs Epicure intéressés par Pricare ?
- Améliorations récentes
- Prochaines améliorations

En route vers un nouveau Pricare !

***Evolution vers une application web
En collaboration avec d'autres acteurs du secteur médico-social
Développé avec d'autres développeurs dans un esprit Win-Win
« Labellisé » par les autorités afin d'augmenter la prime Inami
Conforme au RGPD
Dont le coût et la licence restent soutenables et sans but lucratif
Accompagnement par l'agence Bruxelloise Coopcity qui soutient l'entrepreneuriat
social
Confirmation et détails pour mi-mai 2018.***

Dans l'effervescence créée par le rachat d'Epicure et la constitution de la coopérative Medispring (par des médecins qui souhaitent prendre l'avenir de leur propre logiciel en main), Figac poursuit sa collaboration avec ses partenaires du secteur médico-social (la FMM, la VWGC, la Fédération laïque des plannings familiaux, la Fedito, la Fédération des Services Sociaux, LAMA, etc).

Nous ne pouvons pas encore vous donner tous les détails, mais nous préparons un nouveau dossier médical développé dans une philosophie non-lucrative, de copropriété et d'écoute des utilisateurs.

Il sera "labellisé", ce qui permettra aux médecins-généralistes d'augmenter leur prime Inami. Inami. Il intègrera donc les nombreux services eHealth, dont la facturation à l'acte de la partie tiers-payant et la gestion électronique du DMG. Il sera accessible via un simple navigateur web et conforme au RGPD. Il évoluera afin de permettre une collaboration interdisciplinaire, en particulier pour les professions paramédicales présentes dans notre

secteur (infi, kiné, social, toxico, ...). Il sera supporté par un service d'aide réactif et des formations. Enfin il sera complété par des modules plus spécifiques comme la facturation du forfait, des rapports (pour vous-même, vos autorités subsidiaires et vos fédérations), ou ou des modules complémentaires comme un agenda.

Nous rencontrons actuellement des acteurs clés pour son développement et évaluons les possibilités les plus réalistes et les plus fédératrices d'énergies pour notre secteur qui n'a pas intérêt à la division.

Depuis septembre 2017 nous sommes pour cela d'ailleurs accompagnés par l'agence bruxelloise Coopcity dont la mission est de soutenir l'entreprenariat social (programme Pollinize). Notre projet a été sélectionné en février pour prolonger cet accompagnement financier et juridique jusque 2019.

Notre objectif est de pouvoir vous donner davantage de détails pour mi-mai 2018.
Merci pour votre confiance !

Règlement Général Protection des Données - RGPD

Mise en conformité en cours
Documentation formelle de nos processus et plan d'action
Renforcement des conventions avec nos fournisseurs et nos membres
Améliorations dans Pricare, e.a. mots de passe
En accord avec les fédérations qui accompagnent les maisons médicales

Le 25 mai prochain, une nouvelle réglementation concernant la protection des données entre en vigueur au niveau Européen. [La commission \(Belge\) de la protection de la vie privée a récemment publié sur son site une section intéressante](#) dont nous vous invitons à prendre connaissance.

En bref :

- Basée sur la législation existante mais uniformisée au niveau européen
- Renforcée en offrant au citoyen plus de contrôle sur ses données + nouvelles obligations pour les organisations + mise en place d'un organisme de contrôle
- **En tant qu'organisation, vous devez pouvoir démontrer quelles actions techniques et organisationnelles vous avez entreprises afin de satisfaire à la nouvelle législation et peut être désigner un « responsable à la protection des données »** (à ce stade obligatoire pour les hôpitaux, mais pas pour les médecins généralistes (solo ?))
- L'interprétation et la mise en œuvre de la nouvelle législation sont encore en cours. L'important nous semble de s'y mettre, le chantier se poursuivra au-delà du 25 mai ...

Concrètement nous travaillons depuis quelques mois avec une organisation spécialisée, constituée d'informaticiens et juristes, afin de faire un inventaire de nos processus et d'identifier les points d'amélioration prioritaires. Ceci tant au niveau de Pricare, que de nos nos processus internes, comme par exemple le helpdesk.

Nous revoyons également les conventions avec nos fournisseurs et nos membres/utilisateurs membres/utilisateurs afin de clarifier les responsabilités. Du côté de nos fournisseurs, nous nous leur demandons formellement les garanties nécessaires, tandis que du côté de nos membres/utilisateurs nous allons bientôt vous demander d'accepter de nouvelles clauses et directives afin de délimiter les responsabilités de chaque partie en cas de plainte d'un patient/travailleur ou d'un contrôle.

Au niveau de Pricare, la prochaine version apportera un renforcement des mots de passe. Et pour les versions suivantes, ce sera - encore plus qu'avant - un point d'améliorations constantes et progressives.

Enfin, les fédérations (FMM & VWGC) soutiennent également leurs membres pour l'implémentation du GDPR dans les maisons médicales. Nous vous renvoyons pour cela à leur communication. En particulier pour les membres de la FMM il est important de désigner un « référent GDPR ».

Utilisateurs Epicure intéressés par Pricare ?

Bienvenue !
Ne précipitez pas votre décision

Suite au rachat d'Epicure par Corilus nous recevons de nombreuses marques d'intérêt d'utilisateurs Epicure qui envisagent de passer à Pricare. C'est évidemment avec grand plaisir que nous voulons les accueillir. Ils pourront ainsi renforcer notre association dont un objectif important et de longue date est de maintenir un logiciel médical non marchand, que nous voulons également multidisciplinaire.

Nous pouvons les rassurer quant au fait que nous n'avons aucune intention de céder Pricare à un acteur marchand et nous avons même des plans ambitieux pour le futur (cf. point « En route vers un nouveau Pricare »). Notre situation financière est saine (aucune dette) et nous avons les moyens d'investir et notre objectif reste de servir au mieux les maisons médicales. Nous renforçons nos partenariats avec d'autres développeurs et d'autres asbl du secteur médico-social

Concrètement, nous vous invitons à signaler votre intérêt via un e-mail à helpdesk@figac.be, helpdesk@figac.be, mais nous vous demanderons alors un peu de patience en attendant que nous puissions vous donner les détails sur le nouveau Pricare qui se prépare.

Améliorations récentes (versions 6.7.2 et 6.7.3)

***Ouverture des dossiers patients importants nettement plus rapide !
Import des résultats de labo et rapports depuis la eHealthBox
Amélioration de l'aide à la décision « EBMedS »
Augmentation du nombre de formulaires électroniques***

Ouverture des dossiers volumineux de patients nettement plus rapide !

Cela vaut également pour d'autres opérations comme l'affichage de l'historique des services, et en particulier lorsque plusieurs utilisateurs travaillent en même temps sur le serveur via bureau distant.

Import des résultats de labo et rapports depuis la eHealthBox

Pas besoin de payer une licence pour le logiciel Hector de Healthconnect si vos résultats de labo et vos rapports arrivent via la eHealthBox. Mieux que Hector : lors de l'import les documents reçus sont dans la plupart des cas assignés automatiquement aux patients concernés !

Amélioration de l'aide à la décision "EBMedS"

Le bouton EBMedS indique maintenant automatiquement via les couleurs vert-jaune-orange orange s'il y a des alertes critiques, des avis ou des contre-indications, à l'ouverture d'un dossier patient, ainsi qu'après avoir sauvé un nouveau contact.

Augmentation du nombre de formulaires électroniques

Après la mise à jour 6.7.3b (mise à jour client uniquement), tous les formulaires disponibles en production du côté du serveur eForms seront immédiatement disponibles dans Pricare. Par exemple également les formulaires pour le projet « HUMTICK » (**haakje teveel** étude menée par Sciensano (ex ISP) sur la maladie de Lyme et d'autres pathogènes transmis par les tiques en Belgique. [En savoir plus](#)

Pour rappel : ces formulaires sont pré remplis automatiquement avec les données du DSI et et après révision par le médecin envoyés automatiquement via la eHealthBox. Par exemple également les formulaires d'évaluation du handicap et de réintégration après une interruption de travail.

Prochaines améliorations

***Import totalement automatique des résultats de labo et rapports depuis la eHealthBox
Renforcement des mots de passe
Meilleur écran pour l'encodage des prestations
Facturation électronique du tiers-payant pour les prestations hors forfait
Module de prise de RV en ligne pour les patients
Consultation mobile de l'Agenda par les soignants***

Import totalement automatique des résultats de labo et rapports depuis la eHealthBox

Vous recevrez bientôt un mailing vous donnant les instructions pour activer un import automatique planifié des résultats de labo et rapports depuis la eHealthbox de tous les utilisateurs actifs et avec un keystore valide dans Pricare. Les médecins ne devront plus aller dans le module eHealthBox pour cliquer sur le bouton [Import automatique] et le courrier médical continuera à arriver dans Pricare même en l'absence des médecins destinataires.

Attention, si vous recevez encore du courrier médical via Medimail ou Mexi, c'est plus compliqué ... cf. notre faq

Renforcement des mots de passe

Un pas vers la mise en conformité RGPD : des mots de passe trop facile ne seront plus permis. Egalement indispensable pour les maisons médicales qui veulent permettre à leurs leurs soignants du consulter leur agenda via smartphone !

Meilleur écran pour l'encodage des prestations

Un encodage plus intuitif et permettant d'avoir plusieurs fois le même code de nomenclature nomenclature pour un même patient le même jour ... et un tremplin vers la facturation électronique de la partie tiers-payant pour les actes hors-forfait

Facturation électronique du tiers-payant pour les prestations hors forfait

Plus besoin d'imprimer les attestations sur une imprimante matricielle pour ensuite les envoyer par la poste. Paiement plus rapide par les mutuelles. Traitement intégré des retours. retours.

En raison de la complexité de ce module, il sera mis à disposition de façon graduelle...

Module de prise de RV en ligne pour les patients

Un module « basique », mais gratuit pour les maisons médicales qui veulent offrir ce service service à leurs patients, e.a. afin que leur accueil gagne un petit peu de temps à consacrer consacrer aux autres patients qui ne prennent pas leur RV en ligne ...

Consultation mobile de l'Agenda par les soignants

Les soignants n'ont qu'à pointer le navigateur de leur smartphone vers une page sécurisée sécurisée et optimisée pour un affichage mobile et se connecter avec leur login Pricare pour pour voir les RV du jour (et des jours suivants), avec nom du patient, adresse, nr de tel, remarques, ... Etant donné qu'il s'agit d'informations à caractère personnel et sensibles, le le déploiement de cette fonctionnalité sera en fonction de la mise en conformité RGPD...

Mille mercis pour votre confiance !

L'équipe de Figac (par ordre alphabétique inverse ;-)

Virginie Couvreur (expert Reporting FR), **Sébastien Derouaux** (expert Admin FR), **Sam Jocqué** (développeur), **Marie-Eve Janssen** (expert DSI FR), **Marie-Agnès Broze** (administratrice pour la FMM), **Marc Petit** (helpdesk), **Manu Berquin** (expert DSI FR), **Maarten Muysenwinkel** (expert infi NL), **Kristof Claeys** (expert DSI NL), **Koen De Maeseneir** (administrateur pour la VWGC), **Guillaume Pappaert** (expert kiné FR), **Dorian Françoise** (tests & helpdesk), **Denis Lisen** (formateur), **Dave Ceule** (Président du conseil d'administration), **Daniel Rottier** (expert kiné FR), **Damiano Deplano** (développeur), **Corine Duquenoy** (manuel de facturation), **Cédric Van Cang** (développeur), **Benjamin Fauquert** (administrateur pour la FMM), **Anne-Sophie Deligny** (administratrice & comptabilité), **Alexis Van Zeveren** (coordinateur), **Alexandre Sandon** (expert facturation FR)

Vous ne désirez plus recevoir ce genre de message, ou vous l'avez reçu via un collègue et désirez-le recevoir en direct ? Demandez à Marie-Agnès Broze qui peut gérer cela via [l'extranet](#) de Figac !